

**Annexe 18**

**EXPERTISE GÉOTECHNIQUE**

Tableau 1 Type d'intervention et définition de la famille d'expertise

Type d'intervention	Localisation de l'intervention	Famille d'expertise
Construction, reconstruction, relocalisation d'un bâtiment principal (sauf d'un bâtiment agricole) Agrandissement d'un bâtiment principal supérieur à 50 % de la superficie au sol (sauf d'un bâtiment agricole) Agrandissement d'un bâtiment principal inférieur à 50 % de la superficie au sol qui s'approche du talus (sauf d'un bâtiment agricole) Agrandissement d'un bâtiment principal inférieur à 50% de la superficie au sol qui s'éloigne du talus (sauf d'un bâtiment agricole) Agrandissement d'un bâtiment principal dont la profondeur, mesurée perpendiculairement à la fondation du bâtiment, est égale ou inférieure à 2 mètres et qui s'approche du talus (sauf d'un bâtiment agricole) Agrandissement d'un bâtiment principal par l'ajout d'un 2e étage (sauf d'un bâtiment agricole) Agrandissement d'un bâtiment principal en porte-à-faux dont la profondeur, mesurée perpendiculairement à la fondation, est supérieure à 1 mètre (sauf d'un bâtiment agricole) Construction d'un bâtiment accessoire (sauf d'un bâtiment accessoire à l'usage résidentiel ou agricole) Agrandissement d'un bâtiment accessoire (sauf d'un bâtiment accessoire à l'usage résidentiel ou agricole) Usage sans bâtiment ouvert au public Implantation d'une infrastructure, d'un ouvrage ou d'un équipement fixe	Zone NA2	Famille 2
	Dans les bandes de protection à la base des talus des zones NA1, NS1 et NS2	Famille 1a
	Autres types de zones	Famille 1
Construction ou agrandissement d'un bâtiment accessoire ou d'une construction accessoire à l'usage résidentiel Construction, reconstruction, relocalisation ou agrandissement d'un bâtiment agricole ou d'un ouvrage agricole Système de traitement des eaux usées (installation septique) Travaux de remblai, travaux de déblai ou d'excavation Piscine creusée Usage commercial, industriel ou public sans bâtiment lorsque ledit usage n'est pas ouvert au public Abattage d'arbres Réfection d'une infrastructure, d'un ouvrage ou d'un équipement fixe et raccordement d'un bâtiment existant à une infrastructure	Toutes les zones	Famille 2
Mesure de protection	Toutes les zones	Famille 3
Lotissement destiné à recevoir un usage, sans bâtiment, ouvert au public. Lotissement destiné à recevoir un bâtiment principal.	Toutes les zones	Famille 4